Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

Licence 2S

C6 : Expression et communication écrites et orales - Sciences sociales

Session 2026 • Code sujet : **26-LIC-2S-EP1** • Durée : **3 heures** • Coefficient : **3, indicatif**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Synthèse de documents sur la parole publique et la délibération (3 questions) **Page 3**

2. Écriture personnelle sur la communication et le débat démocratique (2 questions) **Page 5**

3. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 7**

Sujet officiel (PDF) : https://licence2s.fr/assets/annales/licence-2s/C6 - Expression et communication écrites et orales/2026/Licence Sciences Sociales - C6 - Expression et communication écrites et orales - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

1. Synthèse de documents sur la parole publique et la délibération

Le dossier confronte un extrait du Contrat social de Rousseau sur la souveraineté populaire et un texte de réflexion sur les possibilités et les limites de la parole publique numérique. Il s'agit d'examiner à quelles conditions la parole et l'échange contribuent à la vie démocratique, dans une synthèse objective sans opinion personnelle.

Confrontation des documents

Question 1.1. Complétez le tableau du DR 1 en reformulant, pour chacun des documents, une idée centrale et un argument, une précision ou une limite qui l'étaye. Distinguez les idées présentes dans les documents de votre propre opinion.

Document	Idée centrale	Argument, précision ou limite
DT 1 : Rousseau	La souveraineté appartient au peuple et ne se délègue pas.	Les députés ne décident pas définitivement ; le peuple ratifie les lois. Les rares assemblées limitent l'exercice de la souveraineté.
DT 2 : texte de réflexion	Le numérique élargit la prise de parole sans garantir un débat démocratique.	La visibilité est inégale ; la rapidité et les réactions émotionnelles peuvent nuire à la vérification et à l'argumentation.
Mise en relation	La parole contribue à la démocratie si elle permet une participation effective.	La décision populaire et la qualité de l'échange comptent ; l'accès ou le nombre de messages ne suffisent pas.

La première ligne reprend l'exigence de souveraineté populaire et sa limite pratique, liée à la rareté des assemblées. La deuxième distingue l'accès numérique à la parole des conditions nécessaires à une discussion réelle. La mise en relation fait ressortir deux enjeux complémentaires : qui participe à la décision et dans quelles conditions les propos peuvent être entendus, examinés et discutés.

DR 1 complété : confrontation des documents

Tableau synoptique de confrontation des documents

Document	Idée centrale	Argument, précision ou limite
DT 1 : Rousseau	Souveraineté au peuple	Lois ratifiées ; assemblées rares
DT 2 : texte de réflexion	Accès élargi, non suffisant	Visibilité inégale ; vérification parfois insuffisante
Mise en relation des deux documents	Participation effective	Décision populaire et échange de qualité

✓ RÉPONSE À RETENIR

Rousseau affirme la souveraineté du peuple ; le texte sur le numérique montre que l'accès à la parole ne suffit pas sans échange vérifiable et équitable.

Problématique commune

Question 1.2. Formulez en une phrase la problématique commune qui permet de mettre en relation les deux documents.

La phrase doit mettre en relation la souveraineté populaire défendue par Rousseau et l'élargissement de la parole décrit dans le texte contemporain. Elle fait aussi apparaître leur limite commune : ni la délégation de la décision ni la possibilité de publier ne garantissent une participation effective. Elle articule ainsi la question des conditions d'un échange démocratique et celle des obstacles qui peuvent en réduire la portée, sans ajouter de thème extérieur aux documents.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> À quelles conditions la parole et l'échange permettent-ils une participation démocratique effective, et quelles limites peuvent en réduire la portée ?

Synthèse rédigée

Question 1.3. Rédigez une synthèse organisée répondant à la question des conditions et des limites de la contribution de la parole et de l'échange à la vie démocratique. Faites apparaître les convergences et les différences entre les documents, sans ajouter de connaissances extérieures ni donner votre opinion personnelle.

Les deux documents interrogent les conditions d'une participation démocratique réelle. Pour Rousseau, la souveraineté réside dans la volonté du peuple et ne peut être représentée. Les députés ne sont que des commissaires : les lois doivent être ratifiées par le peuple. Toutefois, les assemblées étant rares, l'exercice de cette souveraineté est limité.

Le texte contemporain examine plutôt la qualité des échanges. Les outils numériques élargissent l'accès à la parole, rendent visibles des expériences peu entendues et facilitent les mobilisations. Mais publier ne garantit ni l'écoute ni la discussion : la visibilité est inégale, et la rapidité peut favoriser l'émotion au détriment de la vérification et de l'argumentation.

Les documents montrent ainsi que la parole ne suffit pas par sa seule existence. Rousseau met l'accent sur le pouvoir de décision du peuple ; le texte de 2026 insiste sur la compréhension, la vérification, l'absence d'intimidation et la possibilité de réviser son jugement.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> La parole soutient la démocratie si elle permet une participation réelle et un échange compréhensible, vérifiable et sans intimidation ; son accès seul ne suffit pas.

2. Écriture personnelle sur la communication et le débat démocratique

Cette partie invite à réfléchir au lien entre la multiplication des moyens de communication et le caractère démocratique du débat public. Le candidat formule d'abord une thèse et deux arguments, puis rédige un texte structuré d'environ 500 à 700 mots, illustré par des exemples précis.

Préparation de l'argumentation

Question 2.1. Avant de rédiger, indiquez sur votre copie une thèse que vous défendrez et deux arguments distincts qui permettront de l'étayer. Cette préparation doit rester concise.

La préparation articule une thèse nuancée et deux arguments distincts : les moyens numériques élargissent l'accès à la parole, mais leur multiplication ne suffit pas à rendre le débat démocratique. D'une part, ils rendent visibles des témoignages et facilitent les mobilisations. D'autre part, la visibilité inégale, les contenus peu vérifiés et l'intimidation peuvent empêcher une discussion véritablement ouverte.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> **Thèse :** les nouveaux moyens de communication peuvent élargir le débat, sans le démocratiser automatiquement. **Arguments :** ils ouvrent la parole à davantage de personnes ; la visibilité inégale et les échanges peu fiables en limitent la portée démocratique.

Texte argumenté

Question 2.2. Répondez à la question « La multiplication des moyens de communication rend-elle nécessairement le débat public plus démocratique ? » dans un texte argumenté d'environ 500 à 700 mots. Présentez une introduction qui pose la question et annonce votre démarche, un développement organisé et une conclusion qui répond au sujet. Appuyez votre réflexion sur des exemples précis, notamment issus de vos lectures, de votre expérience ou de votre culture personnelle.

Introduction. En quelques secondes, un message publié sur un réseau social peut atteindre des milliers de personnes. Cette facilité transforme la circulation de la parole publique, mais elle ne garantit ni que chacun soit entendu ni que les échanges éclairent les décisions collectives. La multiplication des moyens de communication rend-elle donc nécessairement le débat plus démocratique ? Je montrerai qu'elle peut élargir la participation, mais que son effet dépend de la qualité des échanges et des règles qui les encadrent.

Un accès élargi à la parole. Les outils numériques permettent à des personnes éloignées des médias traditionnels de témoigner, de contester une déclaration ou de faire connaître une mobilisation. Le mouvement #MeToo en est un exemple marquant : des témoignages individuels, partagés en ligne, ont rendu visibles des expériences de violences et contribué à ouvrir une discussion publique internationale. Les réseaux facilitent aussi la mise en relation de personnes qui peuvent s'informer et agir ensemble. Cette circulation donne ainsi une visibilité à des expériences auparavant peu entendues et peut compléter les formes classiques de débat.

Cette ouverture ne signifie pourtant pas que la parole soit également répartie. Avoir la possibilité de publier ne garantit pas d'être lu ou écouté. Les algorithmes de classement, la popularité des comptes et les moyens dont disposent certains acteurs contribuent à décider quels messages circulent le plus. Une abondance de publications peut donc coexister avec une forte inégalité de visibilité. Par ailleurs, le nombre de prises de parole ne mesure pas à lui seul la participation démocratique : il faut aussi pouvoir comprendre les arguments et y répondre.

Des échanges qui peuvent appauvrir le débat. La rapidité de diffusion favorise parfois les réactions immédiates plutôt que la vérification des faits. Les messages qui suscitent la colère ou l'émotion peuvent être relayés davantage que des explications complexes. Dans ces conditions, une affirmation fausse peut circuler largement avant d'être rectifiée, tandis qu'un désaccord se transforme en affrontement. Les insultes et les menaces peuvent également décourager certaines personnes de s'exprimer. La liberté de publier existe alors en théorie, mais l'intimidation réduit concrètement la diversité des voix.

Pour autant, ces limites ne condamnent pas les outils numériques. Leur effet dépend des pratiques des participants et des règles de l'espace de discussion. Vérifier les informations, distinguer les faits des opinions, argumenter sans intimider et accepter de réviser son jugement sont des conditions essentielles. Les plateformes, les médias, les institutions et les citoyens ont chacun un rôle à jouer pour rendre les échanges plus lisibles et plus sûrs. Les formats numériques peuvent soutenir une discussion collective, à condition de ne pas confondre visibilité et vérité, ni réaction et délibération.

Conclusion. La multiplication des moyens de communication ne rend donc pas nécessairement le débat public plus démocratique. Elle élargit les possibilités de s'exprimer et de se mobiliser, mais cet apport ne devient démocratique que si les participants peuvent être entendus, confronter des informations fiables et échanger sans intimidation. Le progrès ne tient pas seulement au nombre de canaux disponibles, mais aussi à la qualité des pratiques et des règles qui organisent la discussion.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Non, pas nécessairement : davantage de canaux élargissent la prise de parole, mais la démocratie du débat exige aussi une écoute réelle, des informations fiables et des échanges sans intimidation.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2026)

Bilan de l'épreuve : L'évaluation locale C6 de Sciences sociales, session 2026, code 26-LIC-2S-EP1, dure 3 heures et comporte un coefficient indicatif de 3. Elle étudie la parole publique, la souveraineté et la communication numérique à travers Rousseau et un texte de réflexion. Elle évalue la confrontation objective de documents, la synthèse organisée et l'argumentation personnelle illustrée.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Chez Rousseau, la souveraineté repose sur la volonté générale, qui ne peut être représentée ni aliénée.
- Pour Rousseau, les députés sont des commissaires du peuple et les lois doivent être ratifiées par le peuple.
- La communication numérique élargit l'accès à la parole, mais ne garantit ni l'écoute ni une visibilité équitable.
- Un débat public démocratique suppose la compréhension, la vérification des affirmations, l'absence d'intimidation et la possibilité de réviser son jugement.

Points de vigilance & attentes du jury

- Reformulez les documents dans le tableau et la synthèse, en distinguant leurs idées de votre opinion.
- Confrontez les deux textes dans une organisation commune au lieu d'enchaîner deux résumés séparés.
- Pour l'écriture personnelle, formulez une thèse et deux arguments distincts, étayés par des exemples précis.
- Respectez les 500 à 700 mots et structurez votre texte avec une introduction, un développement organisé et une conclusion.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment construire la synthèse sans juxtaposer les deux textes ?

Relevez l'idée centrale et un argument ou une limite dans chaque document. Organisez ensuite la synthèse autour de la problématique commune, en rapprochant les convergences et les différences, sans donner votre avis ni ajouter de connaissances extérieures.

Q : Que signifie la thèse de Rousseau sur la représentation de la souveraineté ?

Rousseau soutient que la souveraineté, fondée sur la volonté générale, ne peut être représentée ni aliénée. Les députés sont des commissaires qui ne peuvent conclure définitivement à la place du peuple, lequel doit ratifier les lois.

Q : Comment répartir son temps pendant les trois heures d'épreuve ?

Le sujet ne fixe pas de durée pour chaque partie. Prévoyez du temps pour le tableau et la synthèse, puis pour préparer vos arguments et rédiger le texte personnel. Gardez quelques minutes pour vérifier la structure et le respect des consignes.

Q : Le sujet fournit-il une grille détaillée de notation ou des normes particulières ?

Le sujet attribue 10 points à chaque partie et précise les attendus de chaque tâche. Il ne fournit pas de grille détaillée : la synthèse doit être objective et confrontée, et le texte personnel structuré, argumenté et illustré.

Sujet officiel associé (PDF) : https://licence2s.fr/assets/annales/licence-2s/C6 - Expression et communication écrites et orales/2026/Licence Sciences Sociales - C6 - Expression et communication écrites et orales - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

Ressources Licence Sciences Sociales : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.